

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 25 juillet 2022, débutée à 17 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

| | |
|--------------------------------|--|
| M. le maire | Alain THIBAUT |
| M ^{me} la conseillère | Danielle BEAUPRÉ |
| MM. les conseillers | Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Mario GAUMONT Raynald DUGUAY Roger VIGNOLA |

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

| | |
|--|------------------------------|
| M ^{me} la directrice générale | Andrée BOUFFARD |
| M ^{me} la greffière | M ^e Ariane CAMIRÉ |
| M ^{me} la coordonnatrice ressources humaines et communications | Éloïse CHARETTE |

CITOYEN: 52

JOURNALISTE: 3

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-07-259

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-260

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 2022-341, INTITULÉ : « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 734 311 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION CUREUR D'ÉGOUTS DU TYPE COMBINÉ POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Gilles FOURNIER et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2022;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2022-341, intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 734 311 \$ pour l'acquisition d'un camion cureur d'égouts du type combiné pour le Service des travaux publics ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-261

DÉCISION - RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR(RICE) GÉNÉRAL(E) PAR INTÉRIM

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

DE nommer M. Nicolas MAYRAND à titre de directeur général par intérim, à compter du 8 août 2022 pour une période de six mois, et qu'à cette fin, il dispose de tous les pouvoirs et obligations dans l'exécution de la tâche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-262

AUTORISATION – PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN ET OCTROI D'UN AVENANT – CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-CD-20180322-01 – DAUMEX CÔTE-NORD INC.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

DE confirmer la prolongation pour une période d'un (1) an, soit du 17 juin 2022 au 16 juin 2023, le contrat intervenu avec DAUMEX CÔTE NORD INC., pour la collecte des déchets domestiques et commerciaux de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet du projet n° VPC-STP-CD-20180322-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, précisant que le nombre de levées soit ajusté à 2397, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 13 juillet 2022;

D'entériner l'octroi d'un avenant d'un montant par cueillette de 344,23 \$ taxes en sus, à DAUMEX CÔTE NORD INC. concernant les services supplémentaires requis pour maintenir la collecte divisée en vue d'optimiser les quantités recyclées, le tout conformément à la contre-proposition du Service des travaux publics et tel que mentionné à la recommandation datée du 13 juillet 2022;

QUE les effets de la présente résolution soient rétroactifs au 13 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2022-07-263

LIBÉRATION DES RETENUES CONTRACTUELLES – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES POUR LE SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – PROJET N° VPC-STP-TD-20190801-01 – DAUMEX CÔTE-NORD INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 23 109,98 \$, taxes incluses, à l'entreprise DAUMEX CÔTE-NORD INC., en paiement des retenues contractuelles pour le contrat de déneigement et d'entretien hivernal des rues – Secteur Rivière-Pentecôte, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TD-20190801-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 13 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-264

OCTROI DE CONTRAT – ACCÈS INTERNET – COGECO COMMUNICATIONS INC.

CONSIDÉRANT la proposition reçue de COGECO COMMUNICATIONS INC., visant la connexion internet permettant une économie significative;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 et de l'exception de l'article 4 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la conclusion d'un contrat de 60 mois avec COGECO COMMUNICATIONS INC., visant la connexion internet au montant mensuel de 560,00 \$, taxes en sus, le tout conformément à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 15 juillet 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure, et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2022-07-265

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire :

- Modification de la résolution recrutement d'un directeur(rice) général(e) par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-07-266

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR(RICE) GÉNÉRAL(E) PAR INTÉRIM

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

DE modifier la résolution adoptée au point 4 du présent ordre du jour afin qu'elle soit remplacée par la présente résolution :

DE nommer M. Nicolas MAYRAND à titre de directeur général, à compter du 8 août 2022 pour une période probatoire de six mois, assisté de la directrice générale actuelle jusqu'à la fin de l'année 2022, laquelle fera l'évaluation avant son départ, accompagnée de la coordonnatrice ressources humaines et communications et de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

REPRISE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal continuent de répondre aux questions du public.

M^{me} Josée CAISSY, citoyenne dépose une pétition signée par plus de 500 personnes réclamant l'embauche de M. Nicolas MAYRAND au poste de directeur général. Cette pétition est jointe au présent procès-verbal.

2022-07-267

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 25 juillet 2022, débutée à 17 h 30, soit levée à 18 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rlb

